



Présents : 15  
Procurations : 6  
Votants : 21

**DÉLIBÉRATION N°16**  
**Séance du : 17 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 juin 2025 s'est réuni aux locaux culturels (salle 4, déclarée à la Préfecture salle du conseil pendant les travaux de la mairie) sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

**Présents :**

Mesdames Carole HEULOT, Nadia BOUTIMAH, Dominique DORLÉANS, Emilie LAIZEAU, Sylvie LEFFRAY, Liliane MAINGARD, Muriel PEDEMAS.

Messieurs Laurent BREMOND, Philippe BRIFAUT, Pascal CHAPUIS, Didier CHOUTEAU, Daniel DOIZE, Dominique JODEAU, Claude GASNOT, Christian VERNET.

**Absent(e)s excusé(e)s**

Mesdames, Ophélie DA SILVA, Annie MOIREAU, Catherine ROBERT.  
Messieurs Patrick CORRE, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD.

**Absent(e)s**

Madame Betty BOUDIER, Monsieur Patrick BERGET.

**Pouvoir(s)**

Madame Ophélie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Nadia BOUTIMAH  
Madame Annick MOIREAU a donné pouvoir à Monsieur Dominique JODEAU  
Madame Catherine ROBERT a donné pouvoir à Madame Sylvie LEFFRAY  
Monsieur Guillaume SALAUD a donné pouvoir à Monsieur Christian VERNET  
Monsieur Samuel LOISON a donné pouvoir à Monsieur Didier CHOUTEAU  
Monsieur Patrick CORRE a donné pouvoir à Monsieur Claude GASNOT

Secrétaires de séance : M. Christian VERNET et M. Claude GASNOT, élus à l'unanimité

**Rapporteur Monsieur Didier CHOUTEAU, Adjoint au Maire en charge des bâtiments**

**Point 16 : Convention d'occupation temporaire Implantation en hauteur d'équipements de télérelève d'objets connectés**

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal de la réunion à laquelle il a assisté, avec le Syndicat Mixte Ouvert Sarthe Numérique et SARTEL THD, au sujet de la mise en place par SARTEL THD de services de connectivité de type "LoRaWAN" ou "LoRa" (ci-après dénommés « le réseau ») permettant de collecter des données issues d'objets connectés mis en place sur le territoire de la Sarthe.

Pour les besoins de l'exploitation du réseau, la Société SARTEL THD souhaite installer, mettre en service et entretenir un équipement de télérelève en hauteur et en extérieur (boîtier LoRa et antenne radio), ainsi que les éléments nécessaires à son fonctionnement (câbles, coffret LoRa en intérieur, alimentation électrique et équipement de connectivité fibre optique).

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Ruaudin, semble propice à l'installation d'un équipement pour le déploiement du réseau LoRa, l'emplacement choisi serait un bâtiment sportif

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur l'installation de ladite antenne, et sur la signature de la convention de mise à disposition d'Emplacements dans le bâtiment mis à disposition par la collectivité, propriétaire ou occupant de plein droit, permettant d'accueillir les équipements constitutifs du réseau, convention jointe à la présente délibération et qui prévoit une redevance annuelle de 100 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- de donner son accord sur la mise à disposition d'un emplacement pour l'équipement LoRa sur le bâtiment sportif
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'Emplacements dans le bâtiment mis à disposition par la collectivité, propriétaire ou occupant de plein droit, permettant d'accueillir les équipements constitutifs du réseau
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

